



Reprise de l'activité de tir

Suite à la décision de la FST et de la section tir et activités hors du service du DDPS ainsi que l'approbation du concept de protection FST par l'Office fédéral du sport, la réouverture des installations de tir est possible dès le 11 mai 2020.

Ainsi, la restriction selon laquelle toutes les installations de tir et les buvettes resteront fermées jusqu'au 31 mai 2020 a été levée

En application du concept de protection et du respect que celui-ci implique en matière de risques auxquels sont soumis les membres (notamment la structure d'âge), le début des activités de tir à partir du 11 mai 2020 est de la responsabilité de chaque société. Toutes les exigences du concept de protection (selon la version courte ci-jointe) doivent être strictement respectées. Lorsque les buvettes sont mises en service, les règlements de protection pour les restaurants et les établissements relevant de la gastronomie doivent également être respectés.

Dans cette première phase de la reprise de l'activité de tir, seuls les entraînements et les « tours décentralisés internes » (par exemple le championnat de groupe à domicile, concours individuels, etc.) ainsi que les programmes du cours JT sont autorisés.

Mesures préparatoires pour les activités d'entraînement

La mise en œuvre pratique des mesures susmentionnées ne s'avère pas aisée et il ne faut pas sous-estimer les efforts qu'implique une reprise des activités de tir. Les indications suivantes peuvent être utiles dans la mise en œuvre pratique :

- Désigner un responsable Covid-19 de la société / de l'installation
- Informations aux membres (AVANT 1^{er} entraînement) sur le concept de protection, les mesures organisationnelles, etc.
- Désigner une personne responsable de la mise en œuvre et du contrôle des mesures de protection pour chaque entraînement/activité
- Examiner si les entraînements doivent être échelonnés (p. ex. en raison de groupes à risque ou en raison d'un trop grand nombre de personnes présentes) et que des plages horaires supplémentaires sont dès lors à prévoir
- Mettre en place une zone d'attente DEVANT le stand pour garantir la distanciation sociale de 2m
- Apposer les affiches avec des instructions de protection dans des endroits appropriés
- Mettre en place un contrôle d'entrée et réglementer la tenue et le classement des listes de présence
- Mettre à disposition des désinfectants pour les pas de tir (éventuellement des tapis pour les pas de tir particuliers)
- Assurer la désinfection des autres locaux (toilettes, buvette, etc.)
- Se procurer suffisamment de serviettes et de produits désinfectants AVANT le 1^{er} entraînement)



- Pour les installations de tir accueillant plusieurs sociétés (par exemple Montagne de Lussy, les Aventuries), une coordination des mesures entre les sociétés, tel que le contrôle d'entrée conjoint avec liste des présences, est nécessaire. Un groupe de 5 personnes se voit attribuer une surface de 50 m². Il est possible que plusieurs sociétés effectuent simultanément leurs entraînements, à condition de respecter une distance suffisante entre elles et le nombre de 5 personnes par groupe au maximum.

Pour le placement d'affiches de l'OFSP ou de Swiss Olympic concernant les mesures de protection Covid 19, nous vous renvoyons à la page d'accueil de l'OFSP, de l'OFSPPO et de swissshooting.ch où elles sont disponibles au téléchargement.

Merci d'avance de respecter ces règles et les mesures de protection qui y sont liées.

Tir fédéral en campagne

En relation avec les informations reçues de la FST pour la libre organisation du Tir fédéral en campagne, la SCTF a décidé, d'entente avec les fédérations, de garder un week-end festif pour le Tir en campagne dans le canton. La SCTF demande aux fédérations et aux sociétés de bien vouloir organiser le Tir en campagne du vendredi 28 au dimanche 30 août 2020. Toutefois, les sociétés ont la possibilité de suivre les directives de la FST. Quelle que soit la décision des fédérations et des sociétés, les résultats doivent impérativement être retournés à Raymond Gremaud au plus tard le 26 septembre 2020 ».

Avec mes cordiales salutations.

Fritz Herren

Président SCTF